

Pourquoi ?

Être employeur est un signe fort du développement de l'entreprise, mais cela induit aussi un certain nombre d'obligations que le chef d'entreprise doit connaître afin de se conformer à la législation sociale pour éviter les sanctions administratives et les litiges avec ses salariés.



Objectif de la journée

⇒ **Connaitre les principales obligations d'un employeur dans le BTP :**

- Textes qui régissent l'activité
- Affichages obligatoires
- Registres et documents obligatoires
- L'embauche (formalités, contrats, mentions obligatoires)
- Les sanctions disciplinaires
- Rupture du contrat de travail, licenciement, inaptitude médicale
- Les indemnités / primes spécifiques : panier, outillage
- La gestion des absences

⇒ **Maîtriser le régime des Trajets et du temps de travail dans le BTP:**

- Temps et indemnités de déplacement
- Grands déplacements
- Modalités de gestion et modulation du temps de travail
- Présentation d'un tableau de suivi CAPEB du temps de travail



Date: 25 mai

Tarif: 150€ HT—180€ TTC

A votre écoute:

Audrey Signorelli - **Conseillère Formation**

Contact : formation@capeb10.fr - 03 25 76 27 80



Entreprise :

Adresse:

Code postal : **Ville :**

N° de Siret : **NAFA :**

Port : **Email:**

PARTICIPANTS

*Bulletin à retourner à CAPEB AUBE,
accompagné d'un chèque à l'ordre d'IDESIA
CONSULT*

Nom	Prénom	Statut : Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint	Dépend de : FAFCEA, CONSTRUCTYS-11 / +11, Autre

NON SALARIÉ(es) : Nouvelles règles de prise en charge pour la formation des GERANTS et CONJOINT (es) Collaborateurs(trices) NON salarié(es): Limitation à 2 formations par an.(25h maxi de formation pour l'année 2020 à 15€/heure) . Fournir une attestation URSSAF lors de l'inscription d'un CHEF d'ENTREPRISE.

Je certifie ne pas avoir suivi d'heures de formation depuis le début de l'année (50 heures max).

Je joins une attestation URSSAF justifiant du paiement de la contribution formation.

SALARIÉ(es): Prise en charge des formations à hauteur de 30€/ heure pour toutes les formations éligibles dans la limite du budget annuel de l'entreprise (consultez Constructys). + indemnisation des salaires.

*J'ai déjà créé mon Compte E-GESTION Constructys:
mes codes d'accès sont*

Cachet de l'entreprise et signature
Date : ____ / ____ / ____